



Borne et l'éternel chantier du salaire des enseignants

La ministre de l'éducation a lancé des concertations à propos des milieux de carrière, dans un contexte budgétaire contraint

Elisabeth Borne a entrepris de relancer un chantier sclérosé depuis septembre 2023. La ministre de l'éducation nationale a entamé, début avril, un cycle de concertation avec les organisations syndicales sur la progression salariale des enseignants. « Nous avons relevé le niveau de salaire des enseignants en début de carrière, nous avons travaillé sur les fins de carrière, mais, au milieu, il y a un plateau qui peut être assez désespérant », considérerait-elle dans un entretien au *Monde* fin mars.

Près de deux ans après les dernières mesures d'augmentation de salaires des professeurs, il n'est cependant pas question, pour la Rue de Grenelle, du niveau des rémunérations, mais seulement de leur évolution. La locataire de l'Hôtel de Rochechouart souhaite ainsi « dynamiser les milieux de carrière », sujet à l'ordre du jour d'une nouvelle réunion avec les syndicats, mardi 29 avril.

La problématique des enseignants en milieu de carrière n'a, en effet, cessé de gagner en acuité au fil des revalorisations. Depuis 2020, le ministère a choisi de pratiquer une politique de hausse salariale exclusivement fondée sur l'octroi de primes, dont la particularité est d'être dégressives avec l'ancienneté. Cette action a conduit à une revalorisation sensible du salaire des débutants et permis d'atteindre l'objectif symbolique d'une entrée dans le métier à plus de 2100 euros net, contre moins de 1700 euros en 2020.

Cette politique a aussi considé-

rament nivelé la progressivité de la grille salariale, dont les fonctionnaires gravissent les échelons à l'ancienneté, puisqu'un enseignant avec dix ans d'expérience atteint à peine 2300 euros net mensuels, et qu'il lui en faut environ vingt pour dépasser 2500 euros. En septembre 2024, l'OCDE rappelait ainsi que les salaires des enseignants français avec quinze ans d'ancienneté restaient inférieurs de 16 % à ceux de la moyenne des autres pays de l'organisation.

Un « léger frémissement »

Les professeurs appartiennent en outre au corps de la fonction publique qui met le plus de temps à atteindre le deuxième grade de la carrière. Appelé « hors classe », il donne accès une grille de rémunération plus élevée : le salaire maximal (exception faite des agrégés) y est fixé à 3394 euros net, contre 2816 euros au dernier échelon de la « classe normale », et les enseignants y accèdent au bout de vingt-quatre à vingt-six ans de carrière. Ils sont éligibles à la catégorie « hors classe » aux alentours de vingt ans d'ancienneté, mais doivent, dans les faits, patienter : l'âge moyen des promus, dont le nombre est contingenté, dépasse 50 ans.

Pour hâter la progression de salaire, la Rue de Grenelle propose d'accélérer les passages d'échelons sur la première moitié de carrière, ce qui permettrait de surcroît d'accéder plus vite au statut de « promouvable » au deuxième grade.

Elle envisage aussi de relever progressivement d'ici à 2028 le contingent d'enseignants promus « hors classe ». « Cette augmentation permettrait de réduire de plusieurs mois le temps moyen passé dans le premier grade avant la promotion à la hors classe », expose le ministère dans un document de travail que *Le Monde* a consulté.

Les organisations syndicales accueillent ces propositions comme un « léger frémissement », selon les mots du SNES-FSU. Elles sont cependant unanimes pour dire que « le compte n'y est pas ». « En refusant d'augmenter le point d'indice et/ou de revoir à la hausse les grilles indiciaires, la ministre ne propose aucune réelle revalorisation, simplement un décalage dans la carrière pour certains », dénonce Force ouvrière, tandis que le SE-UNSA déplore des mesures qui « restent insuffisantes pour les personnels concernés et laissent sur le carreau tous les autres » – plus de la moitié des enseignants sont déjà trop avancés dans leur carrière pour en bénéficier.

« Ils sont déjà passés à côté des revalorisations des dernières années, il y a de quoi désespérer, s'indigne Sophie Vénétiay, du SNES-FSU. On retrouve la logique de ces dernières années d'action par tranche : un coup les débuts de carrière, puis les fins de carrière et maintenant un bout du milieu, mais il n'y a aucune vue d'ensemble pour revaloriser vraiment notre profession. » « En mettant en place des mesures ponctuelles sans cohérence d'une année sur l'autre, et entrecoupées





d'années blanches comme 2025, le ministère met des (très petits) pansements sur une (très grande) jambe de bois», fustige le Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (Snalc).

Décrochage

Les syndicats souhaitent notamment que le ministère élargisse l'accès au troisième grade, la « classe exceptionnelle ». La rémunération maximale peut y avoisiner les 4 000 euros, mais elle est aujourd'hui réservée à 10 % du corps enseignant. Tous les représentants syndicaux s'accordent surtout à dire qu'il est désormais nécessaire de remettre à plat l'ensemble de la grille de rémunération et du déroulé de carrière pour répondre à l'enjeu, toujours prégnant, du déclassement salarial des enseignants.

Les revalorisations décidées depuis 2020 n'ont, en effet, pas permis d'enrayer l'érosion du pouvoir d'achat : plusieurs études ont montré que l'inflation avait intégralement absorbé les gains des enseignants de plus de quinze ans d'expérience, soit les deux tiers de la profession. La perte de pouvoir d'achat des trente dernières années est plus prégnante en milieu et en fin de carrière : un professeur de collège ou de lycée gagnait 2,5 fois le smic après quinze ans de travail en 1990, contre 1,9 fois en 2023. En fin de carrière, il gagnait 3,6 fois le salaire minimal en 1990, mais seu-

lement 2,6 fois en 2023, soit à peine plus que ce qu'il percevait au bout de dix ans en 1990.

Le salaire des enseignants a en outre nettement décroché de celui de leurs homologues de catégorie A de la fonction publique. Si tous les agents ont pâti du gel du point d'indice presque tous les ans depuis 2008, les autres corps de fonctionnaires ont bénéficié d'une hausse de leurs primes. C'est moins le cas des professeurs, dont la part des primes dans la rémunération est deux fois inférieure à celles des agents de catégorie A, payés en moyenne 1 000 euros net de plus par mois.

Pour accroître leurs revenus, les enseignants peuvent accepter des missions ou des heures de cours supplémentaires – qui atteignent des records depuis trente ans – au prix, dénoncent les syndicats, d'un alourdissement de la charge de travail et d'un creusement des inégalités. Les heures supplémentaires sont en effet bien moins nombreuses en primaire qu'en collège et lycée, et davantage assumées par les hommes que par les femmes. Des enquêtes menées par l'éducation nationale, il ressort que les enseignants affichent une « satisfaction professionnelle » inférieure à celle de la moyenne des salariés en France, et que les deux axes d'amélioration qu'ils jugent prioritaires sont le pouvoir d'achat et la charge de travail.

Le dossier salarial, incontournable

ble dans la réflexion sur la perte d'attractivité du métier, se heurte à un étau budgétaire qui ne cesse de se resserrer. Le ministère a d'ailleurs prévenu que son projet, dont le coût n'est pas connu, était soumis à « arbitrage budgétaire ». Dans le même temps, le premier ministre, François Bayrou, a adressé, le 23 avril, deux circulaires à tous les ministères pour encadrer les dépenses, dont l'une mentionne qu'« aucune mesure catégorielle ne pourra être mise en œuvre, faire l'objet d'un engagement ou être annoncée ou soumise à discussion sans concertation et validation interministérielle préalable ».

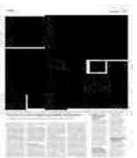
ÉLÉA POMMIERS

« Il n'y a aucune vue d'ensemble pour revaloriser vraiment notre profession »

SOPHIE VÉNÉTITAY
secrétaire générale
du SNES-FSU

Il faut environ vingt ans d'ancienneté pour dépasser 2 500 euros net mensuels





► 30 avril 2025 - N°24985

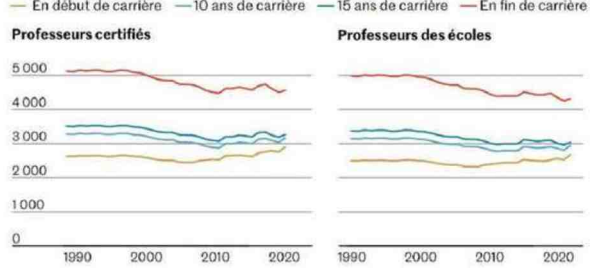
Grille des rémunérations à temps plein des professeurs titulaires* au 1^{er} janvier 2024, au cours d'une carrière



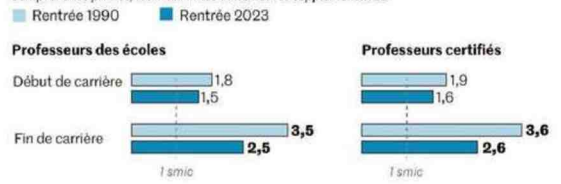
Répartition des professeurs selon leur niveau de salaire net mensuel en euros, en %



Evolution du salaire brut mensuel en euros constants



Rapport du salaire brut des enseignants au montant d'un smic brut** à temps plein



* Grille commune aux professeurs des écoles, certifiés, d'EPS et de lycée professionnel.
 ** Avant 2005, le smic de référence est celui à 169 heures ; à partir de 2005, il est à 151,67 heures.
 Sources : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Depp ; Insee ; Siasp ; ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

